

Description de poste

Rôle

Dans le cadre de son programme de réforme de la gouvernance et de l'intégrité, World Athletics a mis en place un Panel de vérification en 2017, dont le rôle est de décider si les Officiels de World Athletics en exercice ou ceux qui briguent ce poste sont éligibles pour exercer leurs fonctions.

Afin de s'assurer que les membres du Panel de vérification répondent également aux mêmes normes élevées de conduite et d'intégrité que tous les autres Officiels de World Athletics, cette dernière a constitué un Panel de sélection dont le rôle est de déterminer l'éligibilité des membres potentiels et en exercice du Panel de vérification.

Un poste s'étant libéré récemment au sein du Panel de sélection, World Athletics doit procéder au recrutement d'un **membre** pour rejoindre ce Panel à compter de la date de nomination par le Conseil jusqu'en 2023.

Composition

Le Panel de sélection est composé de deux personnes qui sont indépendantes de World Athletics.

Critères

Les membres du Panel de sélection doivent posséder une expérience juridique significative, ainsi qu'une expérience dans la vérification ou la sélection de requérants et de candidats à des postes d'officiel.

Les postulants doivent posséder les qualités suivantes :

- Être une personne d'une intégrité irréprochable ;
- Posséder une expérience importante en matière de gouvernance, ou de vérification/sélection de requérants ou de candidats à des postes d'officiel ;
- Disposer de solides connaissances juridiques, de préférence dans le domaine du sport ;
- L'expérience du Tribunal arbitral du sport est un atout ;
- La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est requise, et celle du français est souhaitable.

Nomination et mandat

Le mandat court à compter de la date de nomination par le Conseil (prévue en juillet 2020) et expire à la fin du Congrès électoral en 2023. Il peut être renouvelé.

Le Panel de World Athletics chargé des nominations a pour mission de recommander au Conseil de World Athletics les candidats considérés aptes en vue d'une nomination au Panel de sélection, et ce à l'issue du processus d'enquête et de sélection.

Responsabilités

Le Panel de sélection a les mêmes obligations, pouvoirs et responsabilités que le Panel de vérification et suit les mêmes procédures pour mener le processus de vérification d'éligibilité. Ces responsabilités sont les suivantes :

- Agir à tout moment indépendamment de World Athletics, dans le seul but de procéder à une évaluation complète et équitable de l'éligibilité de chaque Candidat et de chaque Membre du Panel de vérification en exercice.
- Donner des instructions et superviser l'examen réalisé par le Responsable de la conformité à l'éthique des informations divulguées par les Candidats et les Membres du Panel de vérification de World Athletics en exercice, conformément aux Règles.

Membres du Panel de sélection de World Athletics

- Donner des instructions et superviser la collecte de renseignements supplémentaires réalisée par le Responsable de la conformité à l'éthique auprès de sources publiques et d'organismes de renseignements commerciaux externes, à l'appréciation du Panel afin de déterminer correctement l'Éligibilité.
- Prendre des décisions sur l'Éligibilité en temps opportun et de manière efficace, conformément aux délais établis dans les Règles, et faire rapport au Conseil en conséquence.
- Signaler les questions et les sujets de préoccupation au Directeur de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme lorsqu'ils sont considérés comme potentiellement pertinents pour le travail de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme.

Pour de plus amples informations sur le Panel de sélection et le Panel de vérification, veuillez vous référer aux Règles de vérification d'éligibilité (Livre des réglementations, Tome B [Organisation], Section 3.2, <https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules>)

Procédures/Administration

Le Panel de sélection travaille de façon ponctuelle, pour répondre aux nécessités de mener des procédures de vérification conformément aux Règles de vérification d'éligibilité de World Athletics. Dans le cadre de sa mission, le Panel s'acquitte en grande partie de ses tâches par téléconférence et par courriel.

Le Panel de sélection est assisté dans son travail par le Responsable de la conformité à l'éthique.

Le Panel de vérification étant nommé tous les quatre ans, l'examen des candidatures des postulants au Panel de vérification aura lieu principalement durant le premier trimestre 2023. En outre, le Panel de sélection peut être convoqué à tout autre moment au cours de la période de quatre ans si un poste devient vacant au sein du Panel de vérification ou dans le cas où l'éligibilité d'un membre du Panel doit être réexaminée.

Les postes au sein du Panel de sélection sont des postes non rémunérés. Néanmoins, World Athletics rembourse tous les frais de déplacement ou autres dépenses encourues dans le cadre de cette mission et verse une indemnité symbolique.

Comment postuler

Les demandes sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : panel-candidates@worldathletics.org, et doivent comprendre les éléments suivants :

- Un **curriculum vitae** complet ;
- **Coordonnées confidentielles**, y compris l'adresse, les numéros de téléphone (y compris mobile) et l'adresse électronique personnelle ;
- **Personnes de référence : coordonnées complètes de trois personnes de référence.** Veuillez noter que ces dernières ne seront contactées qu'après consultation préalable avec vous. Il incombe au candidat de s'assurer que les personnes de référence sont disposées à fournir les informations nécessaires lorsqu'elles seront contactées par un membre de l'équipe de sélection.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **5 juin 2020 à 18 h 00**, heure d'Europe centrale.

World Athletics pratique une politique d'égalité des chances en matière d'emploi et accepte les candidatures d'un large éventail de candidats, quels que soient leur âge, leur sexe, leur appartenance ethnique, leur orientation sexuelle, leur religion ou leur handicap.